



**REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION
POUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

109^{ème} session du Conseil exécutif de l'OIAC

Point 6 e) Contrer la menace que pose l'emploi d'armes chimiques

Déclaration de la France,

Prononcée par son Excellence M. François ALABRUNE,

Représentant permanent de la France auprès de l'OIAC

Monsieur le Président,

La France entend les préoccupations de certains Etats vis-à-vis de la situation au Soudan.

Ma délégation prend bonne note des demandes d'éclaircissement formulées par le Bénin, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Tchad, ainsi que de la réponse apportée par le Soudan dans le délai imparti.

Nous espérons que le Comité national mis en place par les autorités soudanaises permettra de dissiper tout doute sur la question.

Nous remercions le Directeur général et le Secrétariat technique pour leur vigilance. Nous avons une confiance totale en leurs compétences pour surveiller de près la situation et prendre les mesures adaptées.

La France réitère que toute utilisation d'armes chimiques par quiconque et quelle que soit les circonstances est une violation grave de la Convention et ne saurait rester impunie.

Nous veillerons toujours à une application stricte et rigoureuse de la Convention, par tous les Etats parties, et nous devons redoubler d'efforts collectifs afin que plus aucune arme chimique ne puisse jamais être utilisée.

Je demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette session du Conseil exécutif et soit publiée sur Catalyst et sur le site officiel de l'OIAC.

Je vous remercie./.